



**COORDONNATRICE OU COORDONNATEUR
DES RESSOURCES MATERIELLES**

Siège social

(157, rue Saint-Louis, Montmagny)

- STATUT :** Poste temporairement vacant à temps complet
(remplacement pour l'année 2020)
- ENTRÉE EN FONCTION :** **Dès que possible après la fermeture du concours**
- SUPÉRIEUR IMMÉDIAT :** Le directeur du Service des ressources matérielles

NATURE DE L'EMPLOI

L'emploi de coordonnatrice ou de coordonnateur comporte l'exercice de l'ensemble des fonctions requises pour la coordination, la supervision, l'évaluation, la recherche et le développement, en ce qui concerne la gestion des ressources matérielles.

Cet emploi comporte notamment les responsabilités suivantes :

- Seconder efficacement le directeur du service et conseiller les autres directeurs de services ou d'établissements sur toute question relative aux dossiers des ressources matérielles.
- Participer à l'élaboration des orientations et des stratégies de la commission scolaire en ce qui concerne les services des ressources matérielles dont il est responsable.
- S'assurer de la réalisation de l'ensemble des activités reliées à la protection des biens meubles et immeubles.
- Assumer les responsabilités qui lui sont confiées relativement à la construction, à l'amélioration, à l'agrandissement et à la transformation des immeubles.
- Collaborer à la promotion et à l'application des règles en matière de santé et sécurité au travail.
- Coordonner l'élaboration, la mise en place et l'amélioration des outils essentiels à la gestion des ressources matérielles de la commission scolaire.
- Accompagner, coordonner et évaluer le personnel relevant de son autorité.

PROFIL ET COMPETENCES REQUISES

La personne recherchée est reconnue pour ses habiletés relationnelles, sa capacité à résoudre des problèmes complexes, sa facilité à s'adapter à des situations imprévues, son intérêt marqué pour la formation continue ainsi que son dynamisme et sa créativité.

La personne recherchée doit correspondre au profil suivant :

- Partage les valeurs et les croyances de la commission scolaire.
- Orientation client et habileté à établir des communications de collaborations avec le personnel et les différents intervenants.
- Capacité d'analyse et grandes habiletés en résolution de problèmes complexes.
- Aptitudes marquées à travailler sous pression et à respecter les échéanciers.

QUALIFICATIONS MINIMALES REQUISES

- Grade universitaire de 1^{er} cycle en génie, en architecture ou dans un autre champ d'études approprié sanctionnant un programme d'études universitaires d'une durée minimale de trois ans ou occuper un emploi de hors cadre ou de cadre, à l'exception de celui de gérant, dans une commission scolaire ;
- Cinq années d'expérience pertinente ;
- Être membre de l'ordre professionnel des ingénieurs ou des architectes sera considéré comme un atout ;
- Bonne connaissance en gestion immobilière serait un atout.

TRAITEMENT

- Selon le règlement déterminant les conditions de travail des cadres des commissions scolaires en vigueur, poste de cadre classe 5, de 68 705 \$ à 91 605 \$.

Les personnes qui désirent participer à ce concours sont priées de faire parvenir leur offre de service, accompagnée de leur curriculum vitae et en indiquant le titre du concours, **au plus tard le 11 novembre 2019 à 16 h, à l'attention de :**

Service des ressources humaines
Commission scolaire de la Côte-du-Sud
157, rue Saint-Louis, Montmagny (Québec) G5V 4N3
Télécopieur : 418 241-5961
Courrier électronique : resshuma@cscotesud.qc.ca

Pour que les candidatures soient prises en considération, le curriculum vitae devra être accompagné de la copie des diplômes exigés et des autres pièces justificatives disponibles.

La commission scolaire remercie tous les candidats et candidates de leur intérêt, mais ne communiquera qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.

Le 28 octobre 2019

N.B. Vous pouvez également consulter cet affichage sur le site Internet de la commission scolaire au www.cscotesud.qc.ca. La Commission scolaire de la Côte-du-Sud applique un programme d'accès à l'égalité à l'emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à soumettre leur candidature. Des mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes handicapées en fonction de leurs besoins.